



Raison sociale																															
Forme juridique																															
Capital Social																															
Justificatif d'inscription au RNA (NIA)																															
KBIS																															
SIRET																															
Code APE																															
Numéro EORI																															
Nom et prénom du décideur																															
Fonction																															
Gsm :																Tel :															
Site web :											Email																				
Adresse Postale en France :														Code postal :																	
<b>Domaine d'Activités :</b>																															
<b>Concept Store / Pop-up store</b> <input type="checkbox"/> Art de table : Poterie et céramique, Verrerie, Argenterie, Ustensiles en bois... <input type="checkbox"/> Articles de décoration : poterie, céramique, verrerie ou bois... <input type="checkbox"/> Linge de table : nappes, serviettes de table... <input type="checkbox"/> Tapis <input type="checkbox"/> Tissages, plaides et couvertures. <input type="checkbox"/> Linge de maison <input type="checkbox"/> Luminaires <input type="checkbox"/> Miroirs et cadres <input type="checkbox"/> Dinanderie et damasquinerie décorative <input type="checkbox"/> Articles décoratifs en cuir <input type="checkbox"/> Marqueterie bois <input type="checkbox"/> Produits cosmétiques <input type="checkbox"/> Autres : .....										<b>Agrégateur de commercialisation des produits de l'artisanat</b> <input type="checkbox"/> Art de table : Poterie et céramique, Verrerie, Argenterie, Ustensiles en bois... <input type="checkbox"/> Articles de décoration : poterie, céramique, verrerie ou bois... <input type="checkbox"/> Linge de table : nappes, serviettes de table... <input type="checkbox"/> Tapis <input type="checkbox"/> Tissages, plaides et couvertures. <input type="checkbox"/> Linge de maison <input type="checkbox"/> Luminaires <input type="checkbox"/> Miroirs et cadres <input type="checkbox"/> Dinanderie et damasquinerie décorative <input type="checkbox"/> Articles décoratifs en cuir <input type="checkbox"/> Marqueterie bois <input type="checkbox"/> Produits cosmétiques <input type="checkbox"/> Autres : .....																					
Familles de produits à commercialiser																															
Marque commerciale																															
IBAN Complet																															
Type des codes à barres utilisés : EAN, GS1...																															
Personne chargée du suivi opérationnel du dossier :																															
Fonction :																															
Gsm :																Email :															

Je soussignée :

Déclare avoir pris connaissance des Règlements de Participation et m'engage à participer à l'opération de commercialisation :

## REGLEMENT DE PARTICIPATION

Dans le cadre de ses actions de promotion des produits de l'Artisanat marocain sur le marché national et international, la Maison de l'Artisan met au service des acteurs professionnels du secteur l'assistance et l'encadrement nécessaires en matière de prospection commerciale, de développement des opportunités d'affaires et de diversification des canaux de distribution notamment dans le cadre de leur participation aux salons professionnels, foires commerciales, opérations de commercialisation dans les zones de grande affluence, etc.

Le présent règlement détermine les conditions générales de participation aux événements organisés à l'étranger par la Maison de l'Artisan ou auxquels cette dernière participe. Les modalités détaillées relatives à la participation à cette opération seront formalisées par des contrats spécifiques.

### Informations sur les actions programmées par la Maison de l'Artisan

La Maison de l'Artisan, annonce la programmation d'actions promotionnelles à travers des annonces sur son site web : [www.mda.gov.ma](http://www.mda.gov.ma) et ses réseaux sociaux.

L'appel à candidature se fait selon une procédure d'appel à Manifestation d'intérêt.

### Cibles et Admissions

Sont admissibles pour la participation aux opérations de commercialisation à l'international, les opérateurs de l'artisanat opérant dans la production et la commercialisation des produits de l'artisanat marocain et répondant aux critères détaillés sur l'Appel à manifestation d'intérêt lancé pour chaque opération.

Les produits destinés à être exposés doivent s'inscrire obligatoirement dans l'une des filières des produits de l'Artisanat de production en vigueur.

### Dossiers de participation

Les candidats doivent fournir avant la date limite annoncée sur l'appel à manifestation d'intérêt un dossier de candidature composé des éléments mentionnés sur le tableau suivant :

Liste des documents constituant le dossier de candidature	Candidats
Formulaire de demande de participation dûment renseignée avec cachet et signature de la personne habilitée	✓
Fiche descriptive de l'opérateur	✓
Justificatif d'inscription au RNA (Registre National de l'Artisanat)	✓
Liste détaillée des produits à exposer sur le Pop-up Store spécifiant la norme des codes à barres utilisés EAN, GS1...	✓
Photos HD des articles à exposer sur le Pop-up Store	✓
Catalogue des produits en format électronique (PDF)	✓
K ou KBIS pour les entreprises (daté de moins de 3 mois) présentant le nom officiel de la marque, le statut légal et tout autre document juridique prouvant l'exercice de l'activité en France	✓

Attestation d'assujetti à la TVA française	✓
Justificatif du Numéro EORI (Economic Operator Registration and Identification)	✓
Une attestation d'assurance de responsabilité civile	✓
Relevé d'identité bancaire (IBAN complet)	✓
Numéro SIRET	✓
Code APE	✓

**Le dossier complet de candidature doit obligatoirement être envoyé par email** en format PDF à l'adresse suivante : [j.jabbouri@mda.gov.ma](mailto:j.jabbouri@mda.gov.ma)

La Maison de l'Artisans se réserve le droit de demander au candidat de compléter son dossier de participation par tout autre document complémentaire en rapport avec l'exercice professionnel de l'activité de l'Artisanat ;

### Sélection des participants

Le choix des exposants se fait par une commission de sélection qui examine les dossiers de candidatures complets, reçus dans les délais fixés.

### Confirmation de la participation

Après notification de la décision de la commission de sélection et acceptation du dossier de candidature, l'intéressé doit s'engager et confirmer sa participation. L'opérateur est tenu de prendre en charge tous les autres frais liés à sa participation notamment :

- les frais d'hébergement, et de séjour
- les frais de transport du participant ou de ses équipes,

### Annulation de la participation

Toute annulation n'est pas tolérée, sauf en cas de force majeure. Le désistement ou annulation non justifiés du participant seront pris en considération dans l'évaluation des candidatures pour les prochaines demandes de participation.

### Obligations du participant

- La décision de la commission de sélection est nominative, personnelle et incessible, l'opérateur retenu, n'est en aucun cas autorisé à présenter :
  - des produits finis importés de l'étranger ;
  - des produits issus d'activité autres que celle de l'artisanat ;
  - des produits autres que ceux sur la base desquels la sélection a été faite ;
  - des produits autres que ceux renseignés dans la demande de participation ;
  - des produits de contrefaçon, imitations des marques de dessins ou de modèles ;
  - des produits sans certification de conformité en vigueur.
- La Maison de l'Artisan se réserve le droit de faire enlever tout produit ne répondant pas aux exigences mentionnées et en contradiction avec le présent règlement.
- Le participant s'engage à remettre à la fin de l'événement la fiche d'évaluation dûment

renseignée transmise par la Maison de l'Artisan, ainsi que toute autre information demandée pour évaluer l'impact de sa participation

- Le participant s'engage à remettre à la Maison de l'Artisan un reporting hebdomadaire des ventes ainsi qu'un reporting final à la fin de l'opération
- Le participant doit être le propriétaire exclusif des produits référencés sur le Pop-up Store et veiller à installer les produits sur l'espace durant la nuit qui précède le début de l'opération et les retirer durant la même nuit après l'achèvement de l'opération.
- Le participant doit, en outre, s'occuper de la gestion du stock, du réassort et de l'assortiment de la marchandise
- Le candidat retenu doit affecter une force de vente sur le pop-up store conformément à la législation en vigueur en France en ce qui concerne les conditions d'emploi des collaborateurs ainsi que les déclarations et réglementations des cotisations des différents organismes sociaux à hauteur de 3 contrats de 35 h permettant de couvrir l'amplitude des horaires du magasin du 10h à 20h, cette force de vente sera rémunérée directement par le candidat retenu et sous sa propre responsabilité
- Le candidat retenu est responsable de sa marchandise et produits ou échantillons destinés à être commercialisés ; Il lui incombe ainsi, d'être présent en permanence sur son le pop-up store durant les heures d'ouverture du magasin.
- Le participant doit veiller au respect de toutes les mesures sanitaires mises en place par les autorités compétentes.
- Tout manquement constaté aux dispositions du présent règlement fera l'objet d'un procès-verbal. Le participant assumera toutes les conséquences qui en découlent, et qui pourraient éventuellement aller jusqu'à son exclusion, ou sa radiation de la liste des exposants lors des prochaines participations.

- Catalogue des participants et autres supports de communication

L'opérateur sélectionné doit fournir les renseignements et éléments graphiques nécessaires à son insertion sur le catalogue de l'événement ou tout autre support de communication physique ou digital, et ce, dans les délais fixés par les organisateurs.

L'ensemble des participants ayant soumis leurs dossiers de candidature à la Maison de l'Artisan qu'ils soient retenus ou non retenus par la commission de sélection acceptent et autorisent la Maison de l'Artisan à utiliser leurs photos et catalogues de produits dans le cadre de ses actions de promotion des produits de l'artisanat marocain sur les marchés national et international